

## Concepts de sélection Voile pour la participation aux Jeux Olympiques de la Jeunesse d'Été à Buenos Aires 2018

Version: 9.6.2017/V3.0

**Version mise à jour du 01.06.2018 avec les changements suivants:**

3.2: Ajustement de la période de sélection

### 1 Date de l'événement

Jeux Olympiques de la Jeunesse d'Été de Buenos Aires 2018 : 06 – 18.10.2018

### 2 Nombre de participants / Quotas

Conformes aux directives de la World Sailing (FI) « QUALIFICATIONS SYSTEM – YOUTH OLYMPIC GAMES BUENOS AIRES 2018 ».

La Suisse peut présenter au maximum 3 athlètes masculins et 3 athlètes féminins aux JOJ 2018 (un CNO par épreuve).

	Quota per NOC*
Men	3
Women	3
<b>Total</b>	<b>6</b>

Les épreuves suivantes seront disputées lors des JOJ, dans le respect des quotas maximum de bateaux correspondants :

Events	Class	Boat Quota	Athletes
Men's Windsurfer	Techno 293 +	24	24
Women's Windsurfer	Techno 293 +	24	24
Men's Kiteboarding	IKA Twin Tip	12	12
Women's Kiteboarding	IKA Twin Tip	12	12
Mixed Multihull	Nacra 15	14	28
<b>Total</b>		<b>86</b>	<b>100</b>

### 3 Sélections

#### 3.1 Dispositions générales

La décision finale revient au comité de sélection de Swiss Olympic.

#### 3.2 Période de sélection et compétitions qualificatives

Toutes les compétitions organisées par la Fédération nationale au cours de la période précisée ci-après serviront à évaluer et motiver la proposition de sélection auprès de Swiss Olympic.

Période de sélection: **01.04.2017 – 17.08.2018**

Compétitions organisées par la Fédération nationale :

- **Techno 293+ Europeans 2018 (Qualification européenne)**
- **Techno 293+ Worlds 2017 (Qualification mondiale)**
- **IKA TT:R Europeans 2018 (Qualification européenne)**
- **IKA TT:R Worlds 2018 (Qualification mondiale)**
  
- **Nacra15 Europeans 2017 (Qualification européenne)**
- **Nacra15 Worlds 2018 (Qualification mondiale)**

Lorsqu'une compétition comptant comme sélection est annulée, la Fédération peut, en accord avec Swiss Olympic, définir une nouvelle compétition à laquelle les critères de qualification peuvent être obtenus. Si une compétition est mal garnie, Swiss Olympic peut, en accord avec la Fédération, ne pas retenir celle-ci en tant que compétition de sélection ou en modifier la pondération.

### 3.3 Critères de sélection

Critères principaux :

Pour être proposé à la sélection, l'athlète / l'équipe doit atteindre les minima suivants (par discipline) :

Qualification selon les critères de la World Sailing (FI) et distinction en tant que meilleur athlète suisse lors d'un événement de qualification en 2018 (les événements de qualification mondiale priment sur les événements européens lorsque ces compétitions sont organisées la même année)

**Un(e) athlète qui atteint les minima n'est pas automatiquement sélectionné(e) pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'Été à Buenos Aires.**

**Si un pays ne profite pas de la totalité de son quota d'athlètes, la réattribution de ce dernier n'est pas systématique. Une place réattribuée ne peut être occupée que par un(e) athlète remplissant les critères de sélection.**

#### **Critères supplémentaires :**

Si le nombre d'athlètes qui répondent aux critères principaux est plus élevé que le quota correspondant, la Commission de sélection de la Fédération procédera à une évaluation des performances en fonction des critères supplémentaires ci-dessous :

- Potentiel en vue des prochains Jeux Olympiques (résultats de compétition et entraînement. Planification à long terme avec soutien financier)
- Avis de l'entraîneur
- Courbe de forme
- État de santé

### 3.4 Sélection tactique

PAS DE SÉLECTION TACTIQUE

### 3.5 Sélection anticipée

PAS DE SÉLECTION ANTICIPÉE

### 3.6 Clause médicale

Les athlètes à potentiel reconnu de médailles ou de diplômes peuvent exceptionnellement bénéficier d'une dérogation pour raisons médicales.

Le certificat médical doit être présenté **immédiatement** après la survenue de la maladie ou de la blessure. Dans le même temps, la Fédération doit proposer à Swiss Olympic d'autres compétitions qualificatives équivalentes ou d'autres critères de sélection.

### **Commissions de sélection**

La *Commission de sélection de la Fédération* est composée des membres suivants :

- Tom Rügge, président
- Pierre-Yves Jorand, membre
- Tom Reulein, membre

Le comité de sélection de Swiss Olympic s'appuiera sur la proposition de la Fédération pour faire son choix.

La *Commission de sélection de Swiss Olympic* est composée des membres suivants :

- Ralph Stöckli, Responsable du département sport de performance & Chef de Mission « PyeongChang 2018 »
- tbd, Headcoach Swiss Olympic YOG Team 2018
- Isabelle Bossi, Chef de Mission Swiss Olympic YOG Team 2018
- tbd, soutien aux fédérations Swiss Olympic

## **4 Communication**

Le concept de sélection est signé en deux exemplaires. Le résumé des critères sera publié après approbation du Chef d'équipe sur le site Web de Swiss Olympic.

La Fédération garantit que les athlètes et les entraîneurs concernés ont vu, lu et compris le concept de sélection détaillé.

Après que la Commission de sélection de Swiss Olympic a approuvé la sélection, le Chef de Mission en informe le chef d'équipe par oral, qui transmet la décision aux athlètes également par oral, même en cas de décision défavorable. Le Chef de Mission et le chef d'équipe conviennent du moment où le communiqué sera publié sur le site Internet de Swiss Olympic, qui est chargé de le rédiger. La communication interne à la Fédération est du ressort du chef d'équipe, qui doit respecter le délai d'attente.

## **5 Calendrier**

- Début de la période de sélection (conformément au point 3.2) : 01.04.2017
- Fin de la période de sélection (conformément au point 3.2) : 31.07.2018
- Envoi de la demande de sélection par la Fédération à Swiss Olympic au plus tard le : 18.08.2018
- Date officielle de sélection : **23.08.2018**



Berne,

---

#### **SWISS OLYMPIC**

Isabelle Bossi  
Chef de Mission  
Équipe JOJ Swiss Olympic 2018

TBD  
Head Coach  
Équipe JOJ Swiss Olympic 2018

---

#### **FÉDÉRATION**

Nom Prénom  
Président

Marco Versari  
SST Chef d'équipe JOJ 2018